

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE CONVENTION D'INTERVENTION DE MME FLORENCE HENINOT DANS LE CADRE DU PROJET BIEN DANS SA PEAU BIEN DANS SES BASKETS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT l'organisation du projet « Bien Dans Sa Peau Bien Dans Ses Baskets » 2026, et le projet coordonné par le secteur familles du Centre Social « Les Points Communs » de la Ville de Pont-Audemer, organisé les 21 mai, 28 mai et 02 juillet de 9h30 à 11h30 ;

CONSIDÉRANT l'animation de 3 séances dont les objectifs sont de renforcer la confiance et la légitimité des parents en s'appuyant sur leurs expériences, à travers une approche participative, corporelle et créative inspirée du Kintsugi, portée par Madame Florence HENINOT, en qualité d'Entrepreneur individuel, à la Passerelle et à la Villa de Pont-Audemer ;

Le Maire décide de signer la convention d'intervention avec Madame Florence HENINOT, domiciliée 5 route de Cormeilles - 27500 St Germain Village, pour son intervention les jeudis 21 mai, 28 mai et 02 juillet de 9h30 à 11h30 à la Passerelle et à la Villa de Pont-Audemer, pour un montant de 540€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 16 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

